

SOCIÉTÉ CANINE DE BOURGOGNE

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France - reconnue d'utilité publique

« Veilly » - 71290 LA GENÈTE - Tél. : 03 85 32 37 76 - Fax : 03 85 40 19 94 - Email : info@scb.asso.fr



EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



MACON (71)

Parc des Expositions - Avenue Pierre Bérégovoy - 71000 MÂCON
Sortie autoroute Mâcon Nord - Direction Centre

C.A.C.I.B.
de la F.C.I.



C.A.C.S.
de la S.C.C.

Samedi 10 et Dimanche 11 Septembre 2011

Entrée des Exposants : à partir de 7 h 30 - Début des jugements : 9 h 30 - Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 7 h 30. Il faut être arrivé au plus tard 30 minutes avant l'heure de jugement qui vous sera indiquée.

Confirmations seules de 8 h 30 à 9 h 30

Engagements possibles et recommandés sur Internet :

<http://www.cedia.fr> (Engagements en ligne *paiement sécurisé*)

La société canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais administratifs

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

(avec majoration du tarif) : 10 août et 25 août 2011

RENSEIGNEMENTS :

☎ 03 86 75 74 80 - ☎ 03 85 32 37 76 - ☎ 03 25 43 87 56 - ☎ 06 79 39 72 62

INFORMATION IN ENGLISH !

expo-macon@scb.asso.fr - Tel. (0033) 06 79 39 72 62

Hôtels & Logements à demander à l'Office de Tourisme de Mâcon
Tél. : 03 85 21 07 07 - www.macon-tourism.com

EXPOSITION INTERNATIONALE AVEC CAGES

Un souvenir offert à chaque participant

Démonstrations d'Agility, d'Obéyrmée
et Chien en Attelage par les clubs bourguignons.

CONCOURS JEUNES PRÉSENTATEURS (JUGE M. BOITARD) :
INSCRIPTION SUR PLACE, 30 CONCURRENTS MAXIMUM

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2011

2^e groupe

Dobermann, Bulldog Anglais M. DUPAS
Spéciale Rottweiler Pinscher, Affenpinscher, Schnauzers Mlle BODSON
Hollandaise Smoushond, Broholmer, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux,
Cimarron Uruguayen, Chien de Berger d'Anatolie, Hovawart M. MANSENCAL
Terrier Noir Russe Mlle BIGAUT
Fila de Saint Miguel, Bullmastiff - Mastiff, Montagne des Pyrénées,
Chiens de Berger du Massif du Karst, d'Asie Centrale, du Caucase, Sarplaninac. M. KARCHER
Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Shar Pei, Dogues des Canaries, de Majorque,
Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra Estrela M. LARIVE
Spéciale Mâtin Napolitain,
Cane Corso, Tosa, Mâtins Espagnol, des Pyrénées, de l'Atentejo M. CALENDRIN
Spéciale Terre Neuve, Spéciale Landseer M. ROUCHON
Léonberg Mme STEPHAN
Sarplaninac, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie Mme LARIVE
Boxer, Aidi, Saint Bernard, Dogue du Tibet, Bouviers Suisses,
et autres races du groupe Mme LAFAY

3^e groupe

Terrier de Chasse Allemand Mlle BIGAUT
Terrier Brésilien, Airedale, Bedlington, Lakeland, Terrier Gallois,
Border, Terrier de Manchester, Kerry Blue, Glen of Imaal,
Terriers Froment Irlandais, Irlandais, Australien, Sealyham Terrier,
Terriers du Norfolk, de Norwich, Tchèque, Japonais, Cairn, Dandie,
Scottish, Skye, West Highland White Terrier M. ESCOFFIER
Fox-Terrier, Terrier Révérend Russell - Terrier Jack Russell Mme DESSERNE
Staffordshire Américain, Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire,
Australien Silky Terrier, Terrier Anglais d'Agrément,
Terrier du Yorkshire et autres races du groupe Mlle BIGAUT

4^e groupe

Teckel Mme DUPOUY

8^e groupe

Retrievers de la Nouvelle Ecosse, à poil bouclé, Golden,
de la Baie de Chesapeake, à poil plat, du Labrador Mme CHARLOT
English Springer Spaniel, Cockers, Clumber, Field Spaniel,
Springers, Sussex Spaniel, Petit Chien Hollandais, Chien d'Eau Américain Mme STEPHAN
Barbet, et autres chiens d'eau M. MANSENCAL

10^e groupe

Lévrier Afghan, Saluki Mme LARIVE
Barzoï, Lévrier Hongrois Mme DESSERNE
Lériers Irlandais, Ecosais, Espagnol, Azawakh, Sloughi, Greyhound,
Whippet, Petit Lévrier Italien, Lévrier Polonais et autres races du groupe M. DUPAS

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2011

1^e groupe

Spéciale Berger Australien Kélpie Australien, Welsh Corgi M. DUPAS
Chien de Berger Belge, Bergers de Beauce, de Brie,
de Picardie, Shetland, Bobtail M. MANSENCAL
Schipperke Mlle MIGNON
Chien-Loup Tchécoslovaque, Chien de Berger Croate, Pumi, Puli, Mudi, Bergers italiens,
Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Bergers Polonais de Plaine, Serra de Aires, Tchouvatch
Slovaque, Berger de Russie Méridionale, Chiens de Berger Roumains M. KARCHER
Spéciale Berger Blanc Suisse,
Berger Allemand, Chien de Berger Catalan, Bergers des Pyrénées M. MORBELLI
Colley, Bearded Collie, Border Collie, Komondor, Kuvasz, Schapendoes,
Chien de Berger des Tatra, Chien de Berger de Majorque,
Bouvier Australien, des Ardennes, des Flandres et autres races du groupe M. LARIVE

5^e groupe

Chiens Nordiques, Husky de Sibérie Mme DESSERNE
Akita, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale, Hokkaido, Kai, Kishu,
Shiba, Shikoku, Spitz Japonais M. KLEIN
Malamute de l'Alaska, Spitz Allemand, Italien Volpino, Basenji Mlle BIGAUT
Chow Chow, Eurasier M. ESCOFFIER
Akita Américain Mme LAFAY

Spéciale Chien Nu du Pérou et du Mexique,

Jindo Coréen, Chien de Canaan, Chien de Garenne Portugais,
des Canaries, Cirneco de l'Etna, Chien de Taiwan et autres races du groupe M. LENEUF

6^e groupe

Chien de Saint Hubert, Griffon Vendéens, Anglo-Français de Petite Vénerie, Porcelaine,
Fauves de Bretagne, Griffon Nivernais, Basset Artésien Normand M. MICHEL
Dalmatien, Chien à Crête Dorsale de Rhodésie M. SALLET

Spéciale Basset Hound,

Billy, Poitevin, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeois, Ariégeois,
Beagle-Harrier-Harrier-Beagle, Bruno du Jura, Bruno Saint Hubert Français,
Chien Courant Slovaque, et autres races du groupe M. BOITARD

7^e groupe

Spéciale Drahthaar

Gammel Dansk, Braque Allemand, Pudelpointer, Braque de Weimar,
Perdigero de Burgos, Braques de l'Ariège, d'Auvergne, du Bourbonnais,
Français, Saint Germain, Italien, Hongrois, Chien d'Arrêt Portugais,
Epagneul de Münster, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie - Picard,
Breton, Français, de Pont-Audemer M. LASSANDRE

Spéciale Setter Gordon

Epagneul de Saint-Usuge, Griffon Korthals, Barbu Tchèque, Pointer,
Setter Anglais, Setter Irlandais et autres races du groupe M. MANSENCAL

9^e groupe

Spéciale Bichon, Spéciale Petit Chien Lion M. SALLET
Spéciale Coton du Tuléar, Spéciale Chien Chinois à Crête M. LENEUF

Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon,
Epagneul Nain Continental Petit Chien Russe Mlle MIGNON

Spéciale Chiens du Tibet M. DUPAS

Spéciale Chihuahua (Poil Court) M. KLEIN

Spéciale Chihuahua (Poil Long) Mme DESSERNE

Spéciale King Charles Spaniel,

Spéciale Cavalier King Charles Spaniel (Mâles) Mme JAUFFRET

Spéciale Cavalier King Charles Spaniel (Femelles)

Caniche M. MATTERA

Spéciale Epagneul Pékinois, Spéciale Epagneul Japonais Mme LARIVE

Bouledogue Français Mme LAFAY

Carlin, Terrier de Boston Mlle BODSON



ROYAL CANIN

Tout sujet provenant de l'étranger ou appartenant à la 2^e catégorie dont la photocopie du certificat de vaccination en cours de validité n'aura pas été jointe à la feuille d'engagement pourra se voir interdire l'entrée de la manifestation.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de **7h30**. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 7 h 30. Les jugements commenceront à **9h30**. Il faut être arrivé au plus tard 30 minutes avant l'heure de jugement.

LOGEMENT - Des cages seront à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Ne concerne pas les confirmations seules.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 25/08/2011, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 25/08/2011 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

CHIENS COURANTS - Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour 6 terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine de Bourgogne par chèque bancaire ou postal. Sur internet, seuls les engagements payés sont pris en compte.

CLOTURES DES ENGAGEMENTS : 10 Août et 25 Août 2011. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou à l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&C=M=1&DF=19/01/2010&CL=FR>)

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS - ATTENTION : Chiens à oreilles coupées : lire la rubrique "Refus ou exclusions, §2. Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- | | |
|---|---------|
| Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres | 15 mois |
| Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brésilier, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howardt, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois | 15 mois |
| Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland | 15 mois |
| Gr 6 : Rhodesian Ridgeback | 15 mois |
| Gr 8 : Retriever | 15 mois |
| Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais | 10 mois |
| Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski | 15 mois |

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS PROVENANT DE PAYS ÉTRANGERS OU APPARTENANT À LA 2^e CATÉGORIE :
PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE (modèle CERFA) en cours de validité

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

N° tatouage ou transpondeur : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

N° Livre d'Origines : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Confirmation

Réservé à la Société

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
 Ne Concourant pas Meute Elevage Lot d'Elevage Couple Paire

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30 (ne concerne pas les confirmations seules).

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

Montant des frais de participation	jusqu'au 10 août	du 11 au 25 août	sommes adressées
1 ^{er} chien	38 €	43 €	
2 ^e et 3 ^e chien	35 €	40 €	
4 ^e chien et suivants	28 €	33 €	
Puppy	16 €	21 €	
Vétéran	10 €	15 €	
Classe Elevage, Lots d'Elevage Couple, Paire	10 €	10 €	
Meutes (donnant droit à 6 chiens en individuelle)	65 €	70 €	
Chien supplémentaire de la meute (par chien)	17 €	22 €	
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10 €	10 €	
Confirmation seule (sans exposition)	38 €	38 €	
Total			
Remise 10 % aux adhérents SC Bourgogne à jour de cotisation 2011 (engagements par courrier, joindre photocopie)			
Accompagnateur : x 5 € =			
Total dû			

Remplissez lisiblement cette feuille et envoyez-la à :
CEDIA - Exposition de Mâcon
 BP 30
 31230 L'ISLE EN DODON

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2^e catégorie
- Votre règlement à l'ordre de la Société Canine de Bourgogne
- Copie des certificats du titre de Champion pour les engagements en classe Champion et des titres de Travail pour les engagements en classe Travail.

Ci-joint le règlement des engagements par :

Chèque bancaire ou postal Mandat cash

Virement bancaire Joindre obligatoirement photocopie du virement
 (IBAN : FR95 3000 2027 3500 0007 9167 W61 - BIC : CRLYFRPP)

**LES CHÈQUES ET MANDATS DEVRONT ÊTRE ÉTABLIS
 AU NOM DE : SOCIÉTÉ CANINE DE BOURGOGNE**

Adhérents 2011 à jour de cotisation :

les engagements doivent être faits par courrier, la photocopie de la carte d'adhérent doit impérativement être jointe à l'engagement

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION

2^e et 3^e pages de couverture (chacune) 140 €
 1 page intérieure 80 €
 1/2 page 50 €

1 à 2 chiens inscrits permet l'entrée d'une seule personne.
 A partir de 3 chiens et plus, une seconde entrée sera accordée.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 10 août / 25 août

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 25 août 2011

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation établie par la SCC permettant l'engagement en classe travail.

(la récompense doit être obtenue avant le 25/05/09)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit RCI 1 mention classée I.P.O. 1
- soit un brevet de monioring
- soit un test international de sauvetage
- soit un Exc. Niv. 1 en Pistage FCI
- soit un brevet de chien de défense en Ring
- soit un brevet en Campagne
- soit un brevet Pistage français
- soit un brevet Troupeau (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
 - TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
- Notation 4 (A) exigée au travail à la longe. **Chiens Nordiques de Traîneau :** Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévrier : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 25 août 2011. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit automatiquement en classe ouverte.

Race unique, nutrition ciblée.



Renseignements à fournir pour certaines races

VARIÉTÉ : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Jack/Parson Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues Français, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

NATURE DU POIL : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Berger Allemand, Russkiy Toy.

TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

POIDS : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer...

Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardinerias, magasins de bricolage, librairies agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800

www.royalcanin.fr

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

ROYAL CANIN
BREED HEALTH NUTRITION